



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/060/F

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

OBJET : FINANCES
Compte Financier Unique (CFU) - Exercice 2025.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 15 avril 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GIRASCHI, 1^{er} Adjoint, en l'absence du Maire conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Janine ZANNINI ; Jean-Yves CASTELLI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI ; Michel CHIOCCA.

Absents : Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI.

Avaient donné procuration : Santina FERRACCI à Claire ROCCA SERRA ; Paule COLONNA CESARI à Didier LORENZINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Premier Adjoint soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- o Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- o Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte Financier Unique exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du CFU constitue l'arrêté des comptes.

Ainsi, le Conseil Municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte financier unique rappelées comme suit :

Budgets	Résultats exercice 2025		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2024	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Principal	4 082 957,32 €	4 960 831,51 €	5 398 813,65 €	- 10 703 820,46 €
Assainissement	250 919,13 €	815 442,36 €	2 646 434,35 €	599 717,84 €
Eau	28 146,29 €	143 330,78 €	874 824,22 €	2 547 444,42 €
Port de Plaisance	- 241 164,68 €	- 7 046 157,60 €	721 450,90 €	12 617 209,10 €
Parkings	204 775,64 €	-218 874,61 €	116 186,62 €	211 704,00 €
Cuisine Municipale	412 754,95 €	-197 727,07 €	0,00 €	0,00 €

Budgets	Solde exécution 2025		
	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Principal	9 481 770,97 €	- 5 742 988,95 €	3 738 782,02 €
Assainissement	2 897 353,48 €	1 415 160,20 €	4 312 513,68 €
Eau	902 970,51 €	2 690 775,20 €	3 593 745,71 €
Port de Plaisance	480 286,22 €	5 571 051,50 €	6 051 337,72 €
Parkings	320 962,26 €	- 7 170,61 €	313 791,65 €
Cuisine Municipale	412 754,95 €	- 197 727,07 €	215 027,88 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif, et ses décisions modificatives,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 24 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de donner acte au Maire de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, document annexé à la présente délibération et comportant le Compte Financier Unique principal, les comptes financiers uniques annexes de l'assainissement, de l'eau, du port de plaisance, des parkings et de la cuisine municipale ainsi que les informations prévues par la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

ARTICLE 2 : de constater pour les Comptes Financiers Uniques visés à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

Budgets	Résultats exercice 2025		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2024	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Principal	4 082 957,32 €	4 960 831,51 €	5 398 813,65 €	- 10 703 820,46 €
Assainissement	250 919,13 €	815 442,36 €	2 646 434,35 €	599 717,84 €
Eau	28 146,29 €	143 330,78 €	874 824,22 €	2 547 444,42 €
Port de Plaisance	- 241 164,68 €	- 7 046 157,60 €	721 450,90 €	12 617 209,10 €
Parkings	204 775,64 €	-218 874,61 €	116 186,62 €	211 704,00 €
Cuisine Municipale	412 754,95 €	-197 727,07 €	0,00 €	0,00 €

Budgets	Solde exécution 2025		
	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Principal	9 481 770,97 €	- 5 742 988,95 €	3 738 782,02 €
Assainissement	2 897 353,48 €	1 415 160,20 €	4 312 513,68 €
Eau	902 970,51 €	2 690 775,20 €	3 593 745,71 €
Port de Plaisance	480 286,22 €	5 571 051,50 €	6 051 337,72 €
Parkings	320 962,26 €	- 7 170,61 €	313 791,65 €
Cuisine Municipale	412 754,95 €	- 197 727,07 €	215 027,88 €

ARTICLE 3 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4 : de constater et d'approuver les résultats définitifs de l'exercice arrêtés comme suit :

Compte Financier Unique Principal :	excédent	3 738 782,02 €
Compte Financier Unique annexe de l'Assainissement :	excédent	4 312 513,68 €
Compte Financier Unique annexe de l'Eau :	excédent	3 593 745,71 €
Compte Financier Unique annexe du Port de Plaisance :	excédent	6 051 337,72 €
Compte Financier Unique annexe des Parkings :	excédent	313 791,65 €
Compte Financier Unique annexe Cuisine Municipale :	excédent	215 027,88 €

ARTICLE 5 : d'approuver le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget principal.

ARTICLE 6 : d'approuver le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement.

ARTICLE 7 : d'approuver le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe de l'eau.

ARTICLE 8 : d'approuver le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe du Port de Plaisance.

ARTICLE 9 : d'approuver le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe des parkings.

ARTICLE 10 : d'approuver le Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2025 du budget annexe de la cuisine municipale.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	30
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	29
dont procurations	2
contre	
dont procurations	
abstention	3
dont procurations	
unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le secrétaire de séance'.